



NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2012

Le 25 septembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

1.	GÉNÉRALITÉS.....	2
2.	AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	2
3.	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	2
3.1	Dénomination sociale et constitution.....	2
3.2	Organigramme.....	2
4.	DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	3
4.1	La Société.....	3
4.2	Historique des trois dernières années.....	3
4.3	Produits et services offerts par la Société.....	4
4.3.1	Systèmes de traitement des eaux.....	4
4.3.2	Produits chimiques de spécialité et autres consommables.....	4
4.4	Marchés, méthodes de distribution, fournisseurs et clients.....	4
4.5	Orientation stratégique.....	5
4.6	Concurrence.....	6
5.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ.....	6
5.1	Activités générales.....	6
5.2	Méthode de production et compétences spécialisées.....	6
5.3	Employés.....	7
5.4	Facteurs de risque.....	7
6.	DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS.....	10
6.1	Description générale.....	10
6.1.1	Actions ordinaires.....	10
6.1.2	Actions privilégiées.....	10
7.	DIVIDENDES.....	11
8.	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	11
8.1	Cours de clôture et volume.....	11
8.2	Placements antérieurs.....	11
9.	ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	11
9.1	Administrateurs.....	11
9.2	Membres de la haute direction.....	13
9.3	Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions.....	13
10.	POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES.....	14
11.	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	14
12.	AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES.....	15
13.	CONTRATS IMPORTANTS.....	15
14.	INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	15
15.	COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	15
15.1	Généralités.....	15
15.2	Mandat du Comité de vérification.....	15
15.3	Composition.....	15
15.4	Honoraires du vérificateur.....	16
15.5	Politiques et procédures d'approbation préalable.....	16
16.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	16
	Annexe « A » : MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	17

1. GÉNÉRALITÉS

Aux fins de la présente notice annuelle, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes « Société » ou « H₂O Innovation » désignent tous deux H₂O Innovation inc. et ses filiales.

Les produits et services de la Société sont plus amplement décrits sur le site Web www.h2oinnovation.com. L'ensemble des communiqués de presse diffusés par la Société s'y trouvent également. L'information que contient ce site Web n'est pas intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

Les données relatives aux marchés et les prévisions sectorielles mentionnées dans la présente Notice annuelle proviennent de diverses sources publiques. Bien que la direction de la Société estime que ces sources indépendantes soient généralement fiables, l'exactitude et l'exhaustivité de cette information ne sont pas garanties et n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.

Sauf indication contraire, les valeurs monétaires sont exprimées en dollars canadiens. Le symbole « \$US » renvoie au dollar américain. Le symbole « € » renvoie à l'euro.

2. AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés de la présente notice annuelle peuvent constituer des « énoncés prospectifs » qui impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, de sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société, ou les résultats du secteur d'activités, peuvent différer sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs, exprimés ou avancés dans ces énoncés prospectifs. Lorsque « pourrait » est utilisé dans la présente notice annuelle, ces énoncés emploient des termes comme « prévoir », « si », « croire », « continuer », « évaluer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « peut », « planifier », « potentiel », « prédire », « projet », « devrait » ou « devoir », parmi d'autres termes semblables. Ces énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles de la Société vis-à-vis des événements futurs et du rendement de l'exploitation, et ce, seulement en date de la présente notice annuelle. Les énoncés prospectifs impliquent des risques et des incertitudes importants, ne devraient pas être interprétés comme une garantie de rendement ou de résultats futurs et n'indiquent pas nécessairement que ces résultats se matérialiseront. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. Bien que les énoncés prospectifs ou tout autre document auquel on se réfère dans la présente notice annuelle se fondent sur des hypothèses que la direction de la Société estime raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Par ailleurs, les actionnaires ne doivent pas s'y fier indûment. Ces énoncés prospectifs sont formulés en date de la présente notice annuelle et, sous réserve des lois applicables, la Société n'a pas l'intention de les mettre à jour.

Les résultats et les développements réels différeront probablement, peut-être même sensiblement, de ceux dont il est question et qu'on suppose dans les énoncés prospectifs de la présente Notice annuelle. De tels énoncés se fondent sur un certain nombre d'hypothèses, qui peuvent se révéler fausses, notamment mais pas uniquement, au sujet : (i) de l'environnement concurrentiel; (ii) des risques d'exploitation; (iii) des contrats à forfait conclus par la Société ; (iv) de la capacité de la Société à assurer des garanties de bonne exécution; (v) de la direction et des employés de la Société; (vi) des investissements de capitaux réalisés par les clients de la Société; (vii) de la situation financière générale; (viii) de la mise en œuvre par la Société d'un plan commercial stratégique; (ix) des crédits; (x) de la responsabilité de la Société à l'égard des produits et d'autres litiges potentiels auxquels la Société pourrait être soumise; (xi) des financements additionnels et dilutions; (xii) des liquidités; (xiii) de la liquidité du marché des actions ordinaires de la Société; (xiv) de la pénurie de matières premières; (xv) de la mise au point de nouveaux produits; (xvi) des acquisitions et expansions; (xvii) du taux de change; (xviii) des taux d'intérêt; et (xix) des évolutions technologiques et réglementaires .

3. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

3.1 Dénomination sociale et constitution

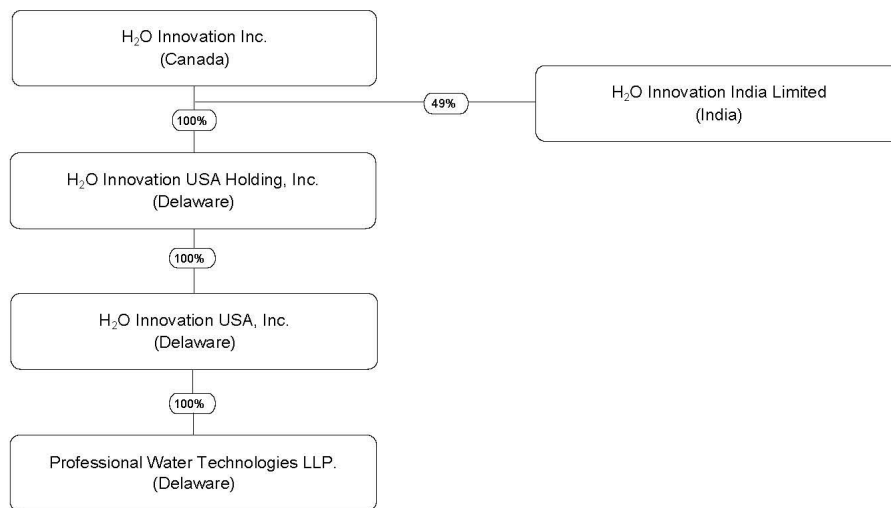
La Société a été constituée sous la dénomination sociale « Ressources Hebron Fjord inc. » en vertu des statuts de fusion sous la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 23 août 1995, au terme de la fusion de Ressources Chastel inc. et de 3152383 Canada inc. Le 1^{er} décembre 2000, la Société a changé sa dénomination sociale et a adopté celle de « H₂O Innovation (2000) inc. », puis a de nouveau changé sa dénomination sociale en « H₂O Innovation inc. » le 4 décembre 2008.

Le 1^{er} mars 2006, la Société a procédé à un regroupement de ses actions ordinaires sur une base de dix (10) actions ordinaires alors émises et en circulation pour une (1) nouvelle action ordinaire. Les termes et conditions des bons de souscription et des options d'achat d'actions alors émis et en circulation ont été ajustés, à la date effective de ce regroupement.

Jusqu'en décembre 2011, le siège social de la Société était situé au 420, boulevard Charest Est, bureau 240, Québec (Québec) Canada G1K 8M4. Le 15 décembre 2011, le siège social de la Société a été déménagé au 330 rue Saint-Vallier Est, Suite 340, Québec (Québec) Canada G1K 9C5.

3.2 Organigramme

L'organigramme qui suit présente les filiales de la Société ainsi que leurs juridictions de constitution au 25 septembre 2012.



4. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

4.1 La Société

En tant que fournisseur de solutions complètes, H₂O Innovation conçoit, fabrique et installe des solutions intégrées sur mesure de traitement des eaux pour de multiples marchés. Que ce soit pour la production d'eau potable et d'eaux de procédés industriels, le recyclage et la réutilisation de l'eau, et le traitement des eaux usées, les solutions mises au point par H₂O Innovation combinent la meilleure expertise qui soit aux produits et aux technologies membranaires les plus avancés. Fiables, à la fine pointe et respectueuses de l'environnement, les solutions offertes par la Société visent à rationaliser les coûts pour les utilisateurs, optimiser le traitement des eaux et maximiser l'efficacité, la performance et la durée de vie d'un système de traitement d'eau.

H₂O Innovation offre à l'industrie du traitement des eaux une gamme complète de technologies membranaires et de procédés de type bioréacteurs destinés aux secteurs municipal, industriel et commercial. H₂O Innovation entend devenir un leader en Amérique du Nord, en travaillant de concert avec des firmes d'ingénierie dans le but de concevoir des systèmes de traitement d'eau sur mesure en fonction de vastes caractéristiques analytiques et de puissantes capacités techniques visant à maximiser l'efficacité, la performance et la durée de vie d'un système de traitement d'eau.

4.2 Historique des trois dernières années

Voici les événements qui ont influencé de façon significative le développement général des activités de la Société au cours des trois derniers exercices :

Exercice financier terminé le 30 juin 2012 :

- Élimination le 15 juin 2012 du poste de chef de l'exploitation. La Société rationalise sa structure organisationnelle et supprime le poste de chef de l'exploitation, concentrant ses efforts sur l'atteinte de l'excellence opérationnelle. De ce fait, la Société annonce le départ de James L. Peterson, chef de l'exploitation. Cet événement est plus amplement décrit dans un communiqué de presse daté du 15 juin 2012 accessible sur le site Web de la Société.
- Renouvellement et extension le 8 février 2012 des facilités de crédit de la Société, qui dispose ainsi d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant total de 4 millions \$ en devises canadiennes et américaines – en hausse par rapport à sa précédente facilité de 3 millions \$. La Société utilise cette facilité pour financer le cours normal de ses activités. Ce financement est assuré par la banque actuelle de la Société, la Banque Nationale du Canada, avec laquelle elle a développé une relation durable tout au long des quatre dernières années. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 8 février 2012 accessible sur le site Web de la Société et sur SEDAR.

Exercice financier terminé le 30 juin 2011 :

- Fusion le 1^{er} juillet 2010 des filiales d'exploitation américaines de la Société : Membrane Systems Inc., Wastewater Technologies Inc. et Itasca Systems Inc. Ces entités poursuivent désormais leurs activités sous le nom de H₂O Innovation USA, Inc. Cette fusion a simplifié la structure de la Société et facilité nombre de ses processus administratifs et financiers – tout en assurant une plus grande efficacité, une plus étroite intégration de ses opérations et une image de marque renforcée pour toutes ses activités de vente de systèmes et d'équipements de traitement de l'eau. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 29 juin 2010 accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR ce même jour.

- Réalisation, le 30 juin 2011, d'un prêt subordonné non garanti d'un montant en capital de 2 M \$ avec Fondation, Le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi. La Société a utilisé une partie du Prêt pour rembourser une débenture convertible non garantie émise à un investisseur institutionnel dans le cadre d'un placement privé conclu en juillet 2008. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 30 juin 2011 accessible sur le site Web de la Société.

Exercice financier terminé le 30 juin 2010 :

- Signature le 1^{er} février 2010 d'un accord de coentreprise avec Chembond Chemicals Limited pour créer H₂O Innovation India Limited (« H₂O Innovation India »). Dans le cadre de cet accord de coentreprise, H₂O Innovation détient 49 % de H₂O Innovation India. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 1^{er} février 2010 accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR ce même jour; et
- Réalisation le 29 juin 2010 d'un placement privé d'actions ordinaires pour un produit brut global de 2,1 M \$. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 24 juin 2010 accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR ce même jour de même que dans un communiqué de presse daté du 29 juin 2010 accessible sur le site Web de la Société et une déclaration de changement important datée et déposé sur SEDAR le 30 juin 2010.

4.3 Produits et services offerts par la Société

H₂O Innovation a développé son modèle d'affaires autour de deux secteurs d'activité synergétiques et complémentaires : (i) la vente de systèmes de traitement des eaux et (ii) la vente de produits chimiques de spécialité et autres consommables.

4.3.1 Systèmes de traitement des eaux

La Société conçoit, fabrique et commercialise des systèmes et de l'équipement pour les applications suivantes : la production d'eau potable, la réutilisation des eaux, le dessalement des eaux, la production d'eau à partir de procédés industriels et le traitement des eaux usées (sanitaires et industrielles).

L'essentiel des systèmes vendus par la Société sont faits sur mesure. Chacun des systèmes est adapté aux exigences du client et aux caractéristiques spécifiques des eaux à traiter. Ces systèmes sont principalement fondés sur les technologies de filtration membranaire et de bioréacteurs, qui combinent les différentes technologies, connaissances et expertises offertes par la Société à ses clients.

De plus, H₂O Innovation possède un ensemble de technologies brevetées, telles que Bio-Brane^{MC} et Bio-Wheel^{MC}, et de technologies exclusives comme Bio-Fosse^{MC}, RBR et Bio-Tour, qui permettent à la Société de cibler les marchés des eaux usées et de la réutilisation de l'eau.

Le secteur d'activité dédié aux systèmes de traitement des eaux a représenté 63 % en 2012 et 57 % en 2011 des revenus consolidés totaux de la Société, ce qui correspond à des revenus de 22,7 M \$ en 2012 et 15,6 M \$ en 2011.

4.3.2 Produits chimiques de spécialité et autres consommables

La Société vend des produits et des pièces de rechange destinés aux systèmes de filtration membranaires afin de satisfaire tant les besoins de sa base de clientèle que les besoins de nouveaux clients, qui n'ont pas déjà acheté de systèmes de traitement des eaux auprès de la Société. Ces pièces de rechange incluent des pompes, vannes, membranes, filtres, médias et toutes autres pièces de rechange faisant partie d'un système de traitement d'eau (ou d'eaux usées). En outre, la Société synthétise et fabrique une gamme unique de produits ayant fait l'objet d'une demande de brevet, à savoir des produits chimiques de spécialité durables pour les applications de prétraitement membranaire (antitartres). La Société met aussi au point des mélanges spécifiques pour l'entretien, la conservation et le nettoyage des systèmes membranaires, qui optimisent l'efficacité et les coûts d'exploitation, la performance et la durabilité des systèmes d'osmose inverse. La gamme de produits chimiques de spécialité pour systèmes de filtration membranaire de la Société est commercialisée sous le nom de Professional Water TechnologiesTM.

Le secteur d'activité dédié aux produits chimiques de spécialité et autres consommables a représenté 37 % en 2012 et 43 % en 2011 des revenus consolidés totaux de la Société, ce qui correspond à des revenus de 13,2 M \$ en 2012 et de 12 M \$ en 2011.

4.4 Marchés, méthodes de distribution, fournisseurs et clients

La Société fait affaire aux États-Unis, au Canada et ailleurs dans le monde. Durant l'exercice financier qui s'est terminé le 30 juin 2012, 48% des ventes de la Société ont été réalisées aux États-Unis, 37 % au Canada et 15 % à l'international. Durant l'exercice financier précédent, qui s'est terminé le 30 juin 2011, 57 % des ventes de la Société ont été réalisées aux États-Unis, 30 % au Canada et 13 % à l'international.

Les produits et services de H₂O Innovation sont vendus sur les marchés municipal, commercial et industriel du traitement des eaux. Dans ces marchés, la Société sert principalement des municipalités et gouvernements locaux, des collectivités et des lotissements privés, des centrales d'énergie et d'électricité, des industries automobiles, des industries pétrolières et gazières, des complexes miniers, des camps d'ouvriers et d'autres segments industriels.

La plupart des produits et services de la Société sont vendus directement à ses clients par l'équipe de vente interne. Les clients peuvent généralement être regroupés dans deux grandes catégories : d'une part, les firmes de génie-conseil, entreprises de construction et fournisseurs de services de génie, d'autre part, les utilisateurs, qui comprennent les compagnies industrielles et manufacturières, les clients commerciaux, les services d'eau, les municipalités et les gouvernements locaux.

La Société recourt également à un réseau de près de 22 représentants externes pour la vente de ses équipements et systèmes de traitement des eaux usées au Canada et aux États-Unis. La Société continue de faire affaire avec 3M Purification Inc. dans le cadre d'une entente de représentation non-exclusive. 3M Purification représente la gamme complète de systèmes de traitement des eaux, et de produits chimiques de spécialité et autres consommables de H₂O Innovation sur les marchés du pétrole & du gaz et de l'assemblage automobile aux États-Unis et au Canada.

Pour son secteur d'activité dédié aux produits chimiques de spécialité et autres consommables, la Société a développé un réseau de 13 distributeurs internationaux (en date du 30 juin 2011), se positionnant dans les régions et pays suivants : Australie, Thaïlande, Corée du Sud, Chine, Taïwan, Inde, Émirats Arabes Unis, Israël, Chypre, Grèce, Turquie, Afrique de l'Est, Afrique du Sud, Allemagne, Mexique, Colombie, Brésil, Argentine, Malaisie et Singapour. La Société a conclu une entente de représentation commerciale avec la compagnie Suisse Omya pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique le 6 septembre 2011. En novembre 2011 et mai 2012, la Société a également annoncé la signature de nouvelles ententes de distribution distincte avec des distributeurs au Brésil et en Argentine. Tous ces distributeurs commercialisent et vendent la gamme de produits chimiques de spécialité de Professional Water Technologies™ pour le prétraitement membranaire, de même que les produits de nettoyage et d'entretien relevant du service après-vente, des consommables et des solutions d'entretien. Les produits vendus localement par ces distributeurs internationaux sont fabriqués par la Société dans ses installations de Vista, en Californie, puis expédiés aux distributeurs. Par ailleurs, Professional Water Technologies™ a tenu avec succès sa première conférence internationale annuelle des distributeurs à Vista, CA les 15-17 mai 2012.

La Société ne dépend pas d'un seul client. Pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2012, aucun client n'apportait plus de 10 % des revenus de la Société. Pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2011, aucun client n'apportait plus de 10 % des revenus de la Société.

La Société n'estime pas que ses ventes soient exposées aux risques saisonniers. La Société estime tout de même être un peu exposée aux cycles économiques, de la même manière que les autres compagnies faisant affaires dans le domaine de l'infrastructure et des services publics. Afin de minimiser les effets de ces cycles économiques, la Société a équilibré ses activités entre les marchés municipal, commercial et industriel, tout en se basant sur une solide combinaison de produits associant les ventes de systèmes aux ventes de produits chimiques de spécialité et autres consommables, de nature généralement récurrente. Cette combinaison, qui résulte des acquisitions réalisées par la Société au cours des dernières années, ainsi que de sa croissance interne sur cette même période, devrait permettre à la Société de gérer son exposition aux cycles économiques.

La Société collabore avec un réseau de divers fournisseurs situés au Canada et aux États-Unis et ne dépend pas d'un seul fournisseur pour s'approvisionner en matières premières. La Société évalue fréquemment son réseau de fournisseurs, leurs capacités techniques et la compétitivité de leurs prix et conditions de vente. La Société est également appelée à travailler avec de nouveaux fournisseurs tout au long de l'année, en fonction des exigences de fabrication requises pour chaque projet.

4.5 Orientation stratégique

La Société entend continuer à optimiser sa base de clientèle qui achète des systèmes pour générer des ventes de produits chimiques de spécialité et autres consommables, qui, de par leur nature généralement récurrente, ajoutent de la prévisibilité à son modèle d'affaires. Les relations étroites et continues que la Société entretient avec ses clients du secteur des produits chimiques de spécialité et autres consommables ont fait naître de nouvelles opportunités de ventes de systèmes. Ces synergies entre les deux secteurs d'activité de la Société fonctionnent dans les deux sens et la Société souhaite continuer à les développer au cours de l'exercice 2013. La Société se présente à ses clients comme un fournisseur offrant des solutions complètes de filtration membranaire, capable de leur fournir le spectre complet de systèmes, équipement et produits d'entretien et de les assister dans l'opération de leurs systèmes – dans l'objectif d'une amélioration continue de la performance opérationnelle.

La Société se concentrera également sur le développement de sa présence dans les marchés créneaux tels que les centrales d'énergie et d'électricité, la production d'éthanol, le secteur pétrolier & gazier, et l'industrie minière. Au niveau du marché municipal, et dans le but d'augmenter les ventes de systèmes de traitement d'eau et d'eaux usées, la Société compte mettre un accent grandissant sur les communautés américaines de petite taille, notamment en développant ses relations avec les petites firmes d'ingénierie locales. Il n'est pas rare que ces petites firmes locales fassent plus fréquemment appel à des fournisseurs de systèmes de traitement d'eau expérimentés pour fournir leurs services à leurs clients municipaux, contrairement aux grandes firmes d'ingénierie nationales et internationales qui ont souvent leur propre équipe interne d'ingénieurs spécialisés dans le traitement de l'eau. Dans le marché industriel, la Société se concentrera sur les segments industriels faisant face à des problèmes d'eau complexes, s'efforçant de leur apporter des solutions sur mesure et d'optimiser l'opération de leurs systèmes de traitement d'eau. La Société a également développé et continue de promouvoir son expertise dans les unités conteneurisées/autonomes offrant un débit faible à moyen pour la production d'eau potable ou le traitement des eaux usées.

Au cours de l'exercice 2013, la Société entend continuer à développer ses activités internationales par le biais de son réseau de distribution international bien établi pour sa ligne de produits chimiques de spécialité et autres consommables, un réseau qu'elle compte continuer à développer au cours de l'exercice 2013. Les objectifs principaux de la Société pour sa ligne de produits chimiques de spécialité et autres consommables pour l'exercice 2013 sont les suivants : développer de nouveaux produits afin de répondre aux besoins en constante évolution de ses clients et fournir un meilleur support à ses distributeurs; et optimiser son offre hybride de systèmes et de produits chimiques de spécialité et autres consommables, en proposant à ses clients la vente croisée de ses deux secteurs d'activité.

La stratégie de développement de la Société pour l'exercice financier 2013 et au-delà vise à faire évoluer son modèle d'entreprise de simple fabricant de systèmes et de produits chimiques de spécialité et autres consommables pour le traitement des eaux à une compagnie dédiée à ses clients, offrant des solutions complètes de traitement d'eau. Grâce à son offre hybride, la Société développe des relations sur le long terme avec ses clients et leur fournit un support dans l'opération de leur équipement de traitement des eaux pour une l'amélioration continue de la performance et de l'efficacité de leur équipement.

4.6 Concurrence

Certains des principaux concurrents de la Société dans l'industrie du traitement des eaux sont de grandes multinationales comme General Electric (États-Unis); Veolia Environnement (France); Degremont (France); Pall Corporation (États-Unis); Doosan (Corée du Sud); et Siemens (Allemagne). Sur la scène locale, parmi les concurrents de la Société, on trouve entre autres Harn R.O. Systems, dans le sud-est des États-Unis, FilterBox, dans l'Ouest canadien, et Dagua, au Québec. Pour certains marchés créneaux ou certaines technologies spécifiques, la Société est en compétition avec des acteurs bien précis, comme Westech pour sa technologie de bioréacteur dans le domaine du traitement des eaux usées; Nalco, GE Betz, Genesys, Avista, et King Lee Technologies pour ses technologies relatives aux produits chimiques de spécialité et autres consommables pour filtration membranaire.

Cependant, malgré sa taille modeste, H₂O Innovation croit être l'une des rares entreprises de l'industrie du traitement des eaux en Amérique du Nord proposant une offre aussi large et complète avec un nombre aussi important de projets références. En Amérique du Nord, sa taille permet à la Société d'être concurrentielle dans un créneau relativement moins exploité par ses plus grands concurrents multinationaux. Dans une situation économique normale, ces grandes entreprises ont tendance à éviter de fabriquer des produits sur mesure et travaillent sur des projets de plus grande envergure de sorte qu'ils sont moins concurrentiels lorsqu'il s'agit de contrats d'une valeur inférieure à 5 M \$. De l'opinion de la Société, les plus petites entreprises régionales sont, quant à elles, moins concurrentielles lorsqu'il s'agit de contrats d'une valeur supérieure à 0,5 M \$. Les projets de moyenne envergure (de 0,5 \$ à 5 M \$) sont le créneau que H₂O Innovation tentera de cibler au cours des prochaines années, tant pour ses applications municipales qu'industrielles.

5. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

5.1 Activités générales

La Société a pour mission de fournir des solutions de traitement des eaux sur mesure, fiables et intégrées, dans le respect d'un environnement en constante évolution.

H₂O Innovation a pour vision de créer de la valeur pour ses actionnaires de façon soutenue en devenant la meilleure en Amérique du Nord, travaillant de concert avec les firmes d'ingénierie, à concevoir et fabriquer des systèmes de traitement d'eaux sur mesure, aidée par ses fortes capacités techniques et d'analyse, qui lui permettent de maximiser l'efficacité, la durabilité et la performance des systèmes.

H₂O Innovation conçoit, fabrique et entretient des systèmes de traitement complets. Ses services comprennent l'installation, le démarrage, l'exploitation, l'entretien et la fourniture de pièces de rechange et de solutions de nettoyage. Les systèmes de traitement peuvent intégrer les technologies d'ultrafiltration, de nanofiltration et d'osmose inverse aux procédés traditionnels afin de répondre aux exigences spécifiques et générales des municipalités, des clients industriels, des organismes gouvernementaux, des promoteurs immobiliers privés et des fournisseurs de services publics.

Les systèmes conçus, fabriqués et entretenus par la Société peuvent être adaptés à plusieurs fonctions, dont le dessalement et la purification des eaux saumâtres, la filtration des eaux de surface ou souterraines, l'enlèvement mécanique des solides en suspension et la récupération et réutilisation des eaux usées sanitaires et industrielles, ainsi que la production d'eau à partir d'eaux de procédés.

5.2 Méthode de production et compétences spécialisées

La Société est d'avis qu'elle détient certains avantages concurrentiels sur ses principaux concurrents en raison de la combinaison de son expertise et de son savoir-faire, de ses employés, de sa liste de références comptant plus de 550 systèmes installés à ce jour, de ses technologies brevetées et de sa capacité manufacturière évolutive. La Société peut offrir un certain nombre de solutions différentes pour la production d'eau potable, la production d'eaux de procédés ou le traitement des eaux usées, en plus de pouvoir entretenir de tels systèmes.

La Société se spécialise dans la conception sur mesure de systèmes de traitement des eaux. Avec ses deux usines de fabrication et d'assemblage de systèmes de traitement d'eau – une à Ham-Nord (Québec), de 65 000 pi², et une à Minneapolis

(Minnesota), de 37 000 pi² –, la Société bénéficie d'une main-d'œuvre spécialisée pouvant répondre aux exigences des clients dans de brefs délais d'exécution, offrant ainsi un avantage concurrentiel. Sa main d'œuvre est également experte dans la fabrication et l'assemblage de systèmes de traitement d'eau en dehors de ses installations, par exemple pour des projets construits sur site ou des unités conteneurisées/autonomes spécifiques.

H₂O Innovation India, la coentreprise indienne de la Société, a par ailleurs inauguré au mois d'avril 2011 une usine de fabrication de 10 000 pi² à proximité de Vadodara, État de Gujarat, Inde. Cette usine, dont la capacité manufacturière est équivalente à celle des usines de la Société situées à Ham-Nord, Québec, et Minneapolis, Minnesota, permet à H₂O Innovation India d'assurer localement des services d'ingénierie de projet, ainsi que des opérations d'assemblage, de soudage, de programmation et de contrôle qualité, entre autres.

En outre, la Société fabrique des produits chimiques de spécialité durables pour le prétraitement membranaire et les applications de nettoyage dans ses installations de production de 12 000 pi² à Vista (Californie). Dans ces installations, la Société a également développé des mélanges spécifiques pour l'entretien, la conservation et le nettoyage des systèmes membranaires qui maximisent l'efficacité opérationnelle et économique tout en augmentant la performance et la durabilité des systèmes d'osmose inverse.

H₂O Innovation est en mesure de présenter à ses clients des offres partielles ou complètes de services, qu'il s'agisse de mettre en place une usine pilote ou de concevoir, assembler, installer et fournir un service après-vente comprenant des solutions de nettoyage ou des analyses de systèmes membranaires aux fins d'inspection.

5.3 Employés

En date du 30 juin 2012, la Société comptait une équipe de 113 employés au Canada et aux États-Unis, dont plus de 30 ingénieurs spécialisés dans des technologies novatrices de traitement des eaux, telles que la filtration membranaire, les réacteurs biologiques à membrane et les solutions de nettoyage de membranes.

5.4 Facteurs de risque

Les facteurs de risque suivants auxquels est exposée la Société ne sont pas exhaustifs; la Société exploite son entreprise dans un secteur en constante évolution, ce qui peut donner lieu à de nouveaux facteurs de risque. La Société ne peut ni prévoir ces facteurs de risque ni en évaluer les répercussions, le cas échéant, sur ses activités, de même qu'elle ne peut évaluer dans quelle mesure un facteur ou une combinaison de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. Par conséquent, les actionnaires de la Société ne devraient pas considérer indûment les énoncés prospectifs comme un gage de résultats réels.

Environnement concurrentiel

La concurrence au sein des marchés ciblés par la Société est fondée sur un certain nombre de facteurs, notamment le prix, la technologie, la connaissance des applications, la disponibilité du financement, la réputation, la garantie des produits, la fiabilité, le réseau de distribution et le service après-vente. Certains concurrents de la Société présentent l'avantage de pouvoir compter sur de plus grandes ressources que celles de la Société, notamment sur le plan financier. Précédemment, la Société a constaté que la difficile situation financière mondiale actuelle avait contribué à réduire le nombre de projets de traitement des eaux, ainsi qu'à augmenter la concurrence et le nombre de sociétés répondant aux appels d'offres pour chaque projet. Si cet environnement concurrentiel persiste, il se peut que les marges de profit des projets soient réduites, ce qui pourrait affecter de manière négative la situation commerciale et financière de la Société, ainsi que le résultat d'exploitation.

Risques d'exploitation

La conception et la fabrication de systèmes de traitement des eaux impliquent un niveau élevé de risques d'exploitation. L'erreur humaine dans la conception et la fabrication peut causer des dommages matériels ou des retards de livraison. L'occurrence de l'un de ces événements pourrait impliquer une perte de revenus, une augmentation des coûts et des obligations envers des tiers parties. La Société utilise des logiciels qui permettent de minimiser l'erreur humaine et d'améliorer la conception, les dessins, l'estimation et la fabrication de ses produits. La Société contrôle également la qualité de production dans ses usines et dispose d'une couverture d'assurance.

Contrats à forfait

La Société conclut généralement des contrats de fabrication à forfait en fonction de l'évaluation des risques techniques et du total des coûts de production. Des évaluations sensiblement imprécises peuvent entraîner des pertes liées au respect des engagements contractuels de la Société.

Capacité à assurer les garanties de bonne exécution

Au sein de l'industrie où la Société est active, il est important que la Société soit capable de fournir les garanties de bonne exécution requises telles que cautionnements ou assurances afin de sécuriser certains contrats. La capacité de la Société à assurer ces garanties de bonne exécution dépend notamment de sa situation financière et des garanties collatérales que la Société peut fournir à une compagnie de cautionnement. La situation financière de la Société et sa capacité à fournir des garanties collatérales peuvent être affectées par de nombreux facteurs et rien ne garantit que la Société soit toujours capable

de fournir les garanties de bonne exécution requises pour un quelconque projet. Si les garanties de bonne exécution requises ne peuvent être fournies et si la Société se retrouve dans l'impossibilité de conclure un contrat avec un client, il se peut que la Société ne puisse exécuter un projet pour lequel elle avait toutes les compétences techniques et un prix compétitif.

Direction et employés

La Société dépend des compétences et de l'expérience de ses membres de la haute direction et autres employés clés, et notamment de sa capacité à attirer et maintenir en poste un personnel hautement compétent dans un environnement concurrentiel.

La Société pourrait ne pas être en mesure de recruter, maintenir en poste et motiver des employés hautement compétents afin d'assurer la bonne conduite des activités essentielles à son succès, notamment les ventes. L'impossibilité de recruter et de maintenir en poste des employés hautement compétents pourrait avoir une incidence néfaste sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Investissement de capitaux

Les activités commerciales de la Société dépendent en partie de l'acquisition d'immobilisations de la part de ses clients. Dans nombre de cas, de telles dépenses en immobilisations sont substantielles par rapport au budget d'exploitation du client. Les technologies de la Société représentent fréquemment une nouvelle solution aux problèmes de traitement des eaux du client, ce qui accroît les besoins de formation du client. Par conséquent, une importante proportion des affaires de la Société repose sur des commandes importantes par rapport au revenu total et sujettes à des périodes de vente pouvant dépasser un an, ainsi qu'à des reports ou annulations.

Situation financière mondiale actuelle

La Société offre des produits et services conçus essentiellement pour le marché de la construction non-résidentielle. La construction non-résidentielle inclut les secteurs suivants : municipal, industriel, commercial et institutionnel. L'activité au sein du marché de la construction non-résidentielle est étroitement liée aux changements économiques. La croissance et les cycles économiques ont un impact direct sur le volume de construction réalisé sur une base annuelle. La reprise économique, qui fait suite à l'une des pires crises économique et financière, reste fragile. La Société estime que l'industrie de l'eau présente sur le long terme une courbe de croissance soutenue. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2012, les investissements dans l'équipement du traitement des eaux ont considérablement augmenté; mais, à court terme, cette croissance est susceptible d'être irrégulière en raison de l'instabilité actuelle des marchés internationaux.

Par ailleurs, la situation financière mondiale actuelle est changeante et caractérisée par une volatilité accrue. Les difficultés rencontrées par les institutions financières ont contribué à réduire la liquidité de l'ensemble des institutions financières et ont réduit l'offre de crédit à leur disposition et à celle des émetteurs qui empruntent auprès de ces dernières. Ces facteurs peuvent nuire à la capacité de la Société d'obtenir des financements à base de titres ou du financement par emprunt selon des modalités qui lui soient favorables. Ainsi, la volatilité et la turbulence accrues et continues des marchés peuvent avoir un impact sur les activités de la Société et nuire au prix des actions ordinaires de cette dernière.

Mise en œuvre d'un plan stratégique

La stratégie commerciale de la Société vise à optimiser son offre hybride d'équipement et de consommables, en se concentrant sur le développement de secteurs clés et en concluant des acquisitions ou des alliances avec des acteurs de régions géographiques stratégiques, offrant des gammes de produits ou des modèles d'affaires fortement complémentaires. Le plan stratégique de la Société devrait être considéré en tenant compte des risques, des dépenses et des difficultés auxquels sont couramment confrontées les entreprises en développement. Bien que la réussite de la stratégie de croissance de la Société puisse nécessiter l'apport de capitaux plus importants que prévu, rien ne garantit que la Société atteindra le niveau de croissance souhaité.

Risque relié au crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière, les principaux risques étant liés aux débiteurs. Pour gérer le risque de crédit sur les débiteurs, des provisions sont comptabilisées à la date du bilan afin de tenir compte des pertes potentiellement subies et sont établies client par client.

Responsabilité à l'égard des produits et autres litiges potentiels

La Société pourrait faire l'objet de diverses réclamations en matière de responsabilité ou d'autres poursuites reliées à ses activités commerciales, notamment des responsabilités et dépenses potentielles du fait de vices ou de défaillances possibles de ses produits. La Société souscrit une assurance responsabilité à l'égard de ses produits et d'autres types d'assurances que la direction de la Société juge conformes à la pratique générale du marché dans son industrie, mais la Société n'est pas certaine qu'elle pourra toujours être adéquatement assurée relativement à toutes ces responsabilités potentielles.

Financement additionnel et dilution

La Société n'exclut pas de trouver des fonds supplémentaires en recourant à un financement par capitaux propres. De plus, 2 477 000 bons de souscription et 2 250 000 options d'achat d'actions sont actuellement émis et en circulation.

Le recours aux bons de souscription et aux options d'achat d'actions de même que tout nouveau financement par capitaux propres représentent des éléments dilutifs pour les actionnaires actuels et à venir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à de multiples sources de financement pour maintenir sa flexibilité. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Pour ses activités d'investissement, la Société évaluera en temps et lieux les besoins de liquidité et prendra les actions nécessaires.

Liquidité du marché

Les activités d'achat et de vente des actions ordinaires de la Société sont faibles, ce qui pourrait entraîner un manque de liquidité pour ces actions. Le prix du marché des actions ordinaires de la Société pourrait par conséquent être sujet à d'importantes fluctuations. Des facteurs tels que l'annonce d'importants contrats, des innovations technologiques, de nouveaux produits commerciaux, des brevets, des changements réglementaires, les bilans financiers trimestriels et les ventes d'actions ordinaires par la Société ou des actionnaires, parmi de nombreux autres facteurs, ont pu avoir des répercussions considérables sur le prix des actions ordinaires de la Société. En outre, les prix et la valeur des marchés financiers peuvent connaître des fluctuations considérables, ce qui nuit aux prix du marché des titres de participation d'entreprises qui sont parfois indépendantes du rendement de l'exploitation d'autres entreprises. À grande échelle, les fluctuations du marché, de même que le contexte économique général, peuvent nuire au prix du marché des actions ordinaires de la Société.

Pénurie de matières premières

Certains des produits manufacturés par la Société nécessitent des matières premières spécifiques. Si ces matières premières ne sont pas disponibles ou ne sont pas disponibles sous des conditions satisfaisantes et que la Société ne peut manufacturer et fournir à ses clients le produit demandé, le niveau de ventes et les relations que la Société entretient avec ses clients peuvent être affectés de manière négative.

Mise au point de nouveaux produits

De temps à autre, la Société met au point de nouveaux produits spécialisés qui comportent des risques inhérents, à savoir : le risque technique que le rendement du produit ne soit pas aussi élevé qu'on l'aurait souhaité, ou que les problèmes de fiabilité du produit soient inacceptables et que celui-ci ne soit pas de qualité marchande; ou le risque lié aux fournisseurs que le fonctionnement des composants obtenus auprès d'un fournisseur tiers ne soit pas acceptable, ce qui aurait des effets défavorables sur la possibilité de commercialisation des nouveaux produits et la responsabilité de la Société à l'égard de ces derniers.

Risque d'acquisition et d'expansion

Dans certaines circonstances, la Société peut connaître un développement de ses activités par suite de l'acquisition d'entreprises, de produits ou de technologies. Rien ne garantit que la Société puisse repérer, acquérir ou gérer de façon rentable des entreprises ni qu'elle puisse intégrer avec succès à ses activités toute entreprise, tout produit ou toute technologie acquis sans avoir à subir les inconvénients de dépenses, de retards ou d'autres difficultés opérationnelles ou financières considérables. Il n'est jamais assuré que les entreprises, produits ou technologies éventuellement acquis permettront d'engranger les revenus prévus.

Dans le cadre des acquisitions réalisées par la Société, il peut y avoir des éléments de passif et des éventualités, que la Société n'a pu découvrir ou n'a pas pu quantifier dans le cadre de son contrôle préalable, qu'elle a effectué avant l'acquisition, et la Société pourrait ne pas être indemnisée pour une partie ou la totalité de ces éléments de passif et éventualités. L'existence de quelconques éléments de passif ou éventualités matériels pourrait avoir un effet négatif matériel sur les activités, la condition financière et les résultats d'exploitation de la Société. Par ailleurs, les acquisitions peuvent impliquer un certain nombre de risques particuliers, incluant le détournement de l'attention de la direction, le défaut de maintenir du personnel clé et certains événements ou circonstances imprévus, parmi lesquels certains pourraient avoir un effet négatif matériel sur la performance de la Société.

Tout défaut de la Société de gérer sa stratégie d'acquisition ou d'expansion avec succès pourrait avoir un effet négatif matériel sur les résultats d'exploitation et la condition financière de la Société.

Risque de change

Le risque de change de la Société provient d'achats et de ventes faits en dollars américains. Au cours de l'exercice 2010, l'exposition de la Société au risque de change a également été affectée par le résultat de l'actif net de ses filiales étrangères, classées comme opérations étrangères intégrées. Afin de limiter les impacts du dollar canadien sur le dollar américain, la Société fait coïncider, de façon générale et dans la mesure du possible, les encaissements dans une devise étrangère et les décaissements dans la même devise. La Société n'a conclu aucun instrument financier dérivé pour se protéger des fluctuations monétaires.

Risque relié aux taux d'intérêt

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuations de taux d'intérêt en raison des prêts et créances qu'elle consent ainsi que des emprunts qu'elle contracte à des taux variables. La Société gère son exposition aux variations de taux d'intérêt par une répartition de sa dette financière entre des instruments comportant des taux fixes et des taux variables.

Les certificats de dépôt, les certificats de placement, les placements, les emprunts non garantis ainsi que la débenture convertible portent intérêt à taux fixes et exposent donc la Société au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variables et expose donc la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Évolutions technologiques et réglementaires

L'industrie du traitement des eaux est caractérisée par une technologie évolutive, des standards imposés par la concurrence et des exigences réglementaires, lesquels influent sur la demande et poussent la Société à améliorer ses produits et services. L'évolution des exigences juridiques, réglementaires ou sectorielles peut rendre désuets certains produits et procédés de traitement des eaux offerts par la Société. L'acceptation de nouveaux produits peut également être touchée par l'adoption de nouvelles mesures législatives du gouvernement, qui imposent des standards plus rigoureux.

De plus, la Société est exposée aux risques que comporte le lancement de nouveaux produits et de nouvelles applications, notamment une non-acceptation dans les marchés, un retard de développement ou un mauvais fonctionnement des produits.

6. DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en série.

Au 25 septembre 2012, un total de 60 145 832 actions ordinaires sont émises et en circulation.

Ce qui suit est un bref résumé des attributs des actions ordinaires et des actions privilégiées. Ce résumé est sujet aux dispositions plus détaillées présentées dans les statuts de la Société.

6.1 Description générale

6.1.1 Actions ordinaires

Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter à toutes les assemblées d'actionnaires sauf celles auxquelles ont seuls le droit de vote les détenteurs d'autres catégories d'actions. Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir et de se faire verser en argent, en actions ou en biens de la Société, à même les fonds de la Société applicables à la déclaration et au versement de dividendes, tout montant de dividende déclaré, dans la mesure et à la date déterminées par le conseil d'administration de la Société. Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de se partager le reliquat des actifs de la Société lors de sa liquidation, de sa dissolution, de son abandon des affaires ou de toute autre distribution de son actif.

6.1.2 Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent en tout temps être émises en une ou plusieurs séries, prenant rang également entre elles, à titres d'actions de cette catégorie, quant au paiement de dividendes et au partage des actifs advenant la dissolution de la Société, de la liquidation ou de la distribution de la totalité ou d'une partie de ses actifs parmi les actionnaires. En vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les actions privilégiées ne confèrent pas à leurs détenteurs le droit de voter aux assemblées des actionnaires, d'y être convoqués ou d'y assister. Les détenteurs d'actions privilégiées d'une série ont le droit de recevoir un dividende, à l'égard de chaque exercice financier de la Société ou à tout autre intervalle prévu dans les statuts de modification pertinents pour cette série. Le caractère cumulatif ou non cumulatif, le taux, le montant ou la méthode de calcul et les modalités de paiement des dividendes seront établis dans les statuts de modification pertinents. Advenant la dissolution de la Société, le partage de ses biens lors de sa liquidation ou la distribution de la totalité ou d'une partie de ses actifs parmi les actionnaires, les détenteurs d'actions privilégiées d'une série particulière reçoivent, en numéraire ou en biens et avant toute distribution aux détenteurs d'actions ordinaires, une somme maximale égale à la valeur de la contrepartie versée à l'égard de telles actions émises et en circulation.

7. DIVIDENDES

La Société n'a versé aucun dividende relativement à ses actions ordinaires depuis sa constitution et prévoit continuer à réinvestir ses bénéfices futurs afin de supporter sa croissance.

8. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

8.1 Cours de clôture et volume

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX inc. sous le symbole « HEO », et à la Bourse Alternext d'Euronext NYSE à Paris sous le symbole « ALHEO ».

Le tableau ci-dessous présente les cours de clôture à la Bourse de croissance TSX inc., au Canada, des actions ordinaires pour chaque mois de l'exercice financier terminé le 30 juin 2012 ainsi que le nombre d'actions transigées sur une base mensuelle.

Mois	Cours de clôture maximal	Cours de clôture minimal	Volume
Juillet 2011	0,445 \$	0,365 \$	1 637 591
Août 2011	0,38 \$	0,265 \$	903 415
Septembre 2011	0,35 \$	0,285 \$	688 894
Octobre 2011	0,34 \$	0,295 \$	364 184
Novembre 2011	0,33 \$	0,28 \$	404 262
Décembre 2011	0,34 \$	0,27 \$	850 613
Janvier 2012	0,305 \$	0,26 \$	437 920
Février 2012	0,275 \$	0,21 \$	1 384 064
Mars 2012	0,245 \$	0,19 \$	1 767 387
Avril 2012	0,225 \$	0,18 \$	607 433
Mai 2012	0,21 \$	0,165 \$	409 050
Juin 2012	0,23 \$	0,185 \$	494 583

Le tableau ci-dessous présente les cours de clôture à la Bourse Alternext d'Euronext NYSE à Paris, France pour chaque mois de l'exercice financier terminé le 30 juin 2012 ainsi que le nombre d'actions transigées sur une base mensuelle.

Mois	Cours de clôture maximal	Cours de clôture minimal	Volume
Juillet 2011	0,29 €	0,25 €	163 919
Août 2011	0,25 €	0,18 €	34 602
Septembre 2011	0,25 €	0,18 €	46 757
Octobre 2011	0,26 €	0,20 €	72 192
Novembre 2011	0,24 €	0,19 €	56 855
Décembre 2011	0,24 €	0,19 €	87 922
Janvier 2012	0,23 €	0,20 €	97 632
Février 2012	0,24 €	0,20 €	238 474
Mars 2012	0,20 €	0,16 €	574 695
Avril 2012	0,18 €	0,15 €	112 178
Mai 2012	0,18 €	0,14 €	5 841
Juin 2012	0,20 €	0,14 €	52 284

8.2 Placements antérieurs

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2012, la Société n'a émis aucun bon de souscription d'actions ordinaires et n'a octroyé aucune option d'achat d'actions.

9. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

9.1 Administrateurs

Le tableau suivant présente les administrateurs de la Société, leur lieu de résidence, les postes qu'ils occupent dans la Société, leur occupation principale, l'année depuis laquelle ils exercent leur mandat en tant qu'administrateurs et le nombre d'actions à droit de vote de la Société détenues à titre de propriétaires véritables ou sur lesquelles ils exerçaient un contrôle, en date du 30 juin 2012 et en date du 25 septembre 2012 :

Nom et lieu de résidence	Occupation principale	Poste occupé dans la Société	Administrateur depuis	Nombre d'actions au 30 juin 2012 ⁽³⁾	Nombre d'actions au 25 septembre 2012 ⁽³⁾
Frédéric Dugré Québec (Québec), Canada	Président et chef de la direction, H ₂ O Innovation	Président, chef de la direction et administrateur	12 janvier 1999	324 074	595 074
Philippe Gervais ⁽¹⁾ Montréal (Québec), Canada	Conseiller principal, Groupe Capital Hill (entreprise de relations gouvernementales)	Président du conseil d'administration	19 décembre 2001	99 446	214 446
John G. Booth ⁽²⁾ Londres, Royaume-Uni	Avocat et associé, JAS Financial Products L.P. (fond spéculatif de conservation)	Administrateur	12 janvier 1999	302 228	302 228
André Duquenne Montréal (Québec), Canada	Président, T2ic inc. (société de services spécialisée en transfert technologique et recherche de financement)	Administrateur	2 décembre 2004	17 000	36 000
Élaine C. Phénix ⁽¹⁾⁽²⁾ Montréal (Québec), Canada	Présidente, Phénix Capital Inc. (société de génie- conseil en planification financière)	Administratrice	6 décembre 2006	37 000	107 000
Richard A. Hoel ⁽¹⁾ Naples, Floride, États-Unis	Investisseur et avocat – Avocat- conseil, Winthrop & Weinstine P.A. (cabinet d'avocats)	Administrateur	10 juillet 2008	8 371 214	8 371 214
Lisa Henthorne ⁽²⁾ Tampa, Floride, États-Unis	Chef de la direction technologique de Water Standard (compagnie de dessalement d'eau)	Administratrice	12 juillet 2010	0	0
Laurence E. Gamst ⁽¹⁾ Mendota, Minnesota, États- Unis	Directeur général, DS&B Certified Public Accountants, Consultants & Advisor	Administrateur	10 novembre 2010	2 684 526	2 684 526

⁽¹⁾ Membre du comité de vérification

⁽²⁾ Membre du comité de gouvernance, rémunération et risques

⁽³⁾ Information transmise par chaque administrateur

Les administrateurs sont élus annuellement par les actionnaires. Leur mandat prend respectivement fin au moment de l'élection de leur successeur, à moins que l'administrateur ne démissionne ou que son poste devienne vacant par suite d'un décès, d'une destitution ou de toute autre cause.

Depuis les cinq (5) dernières années, tous les administrateurs de la Société ont occupé la fonction principale indiquée à côté de leur nom, sauf dans les cas suivants :

- Frédéric Dugré a été nommé président et chef de la direction par le conseil d'administration de H₂O Innovation le 10 juillet 2008. Auparavant, il avait occupé le poste de vice-président exécutif, de chef de la direction financière et de chef de l'exploitation de H₂O Innovation depuis le 12 janvier 1999; et
- Lisa Henthorne occupe le poste de chef de la direction technologique de Water Standard depuis janvier 2009. Elle a précédemment travaillé en tant que directrice du dessalement à l'international pour CH2M HILL de juillet 2004 à décembre 2008.

En tant que groupe, les administrateurs de la Société détenaient, au 25 septembre 2012, 12 310 488 actions ordinaires de la Société, ce qui représente 20,47 % des actions ordinaires de la Société émises et en circulation.

9.2 Membres de la haute direction

Le tableau suivant présente les membres de la haute direction de la Société, leur lieu de résidence, leur occupation principale, la date depuis laquelle ils exercent leur mandat en tant que membres de la haute direction et le nombre d'actions à droit de vote de la Société détenues à titre de propriétaires véritables ou sur lesquelles ils exerçaient un contrôle, en date du 30 juin 2012 et en date du 25 septembre 2012 :

Nom et lieu de résidence	Poste occupé au sein de la Société	Au sein de la Société depuis	Nombre d'actions au 30 juin 2012 ⁽¹⁾	Nombre d'actions au 25 septembre 2012 ⁽¹⁾
Frédéric Dugré Québec (Québec), Canada	Président et chef de la direction	12 janvier 1999	324 074	595 074
Josée Riverin Québec (Québec), Canada	Vice-présidente, finances	1 ^{er} novembre 2010	0	138 500
Guillaume Claret Québec (Québec), Canada ⁽²⁾	Vice-président exécutif	29 novembre 2004	34 000	189 000
Marc Blanchet Québec (Québec), Canada	Secrétaire et Vice-président, affaires corporatives et juridiques	27 février 2007	42 400	209 900

⁽¹⁾ Information transmise par chaque dirigeant

⁽²⁾ Guillaume Claret a été nommé vice-président exécutif en date du 1^{er} juillet 2012.

Depuis les cinq (5) dernières années, tous les membres de la haute direction de la Société ont occupé la fonction principale indiquée à côté de leur nom, sauf dans les cas suivants :

- Frédéric Dugré a été nommé président et chef de la direction par le conseil d'administration de H₂O Innovation le 10 juillet 2008. M. Dugré est l'un des fondateurs de H₂O Innovation. Auparavant, il avait occupé le poste de vice-président exécutif, de chef de la direction financière et de chef de l'exploitation de H₂O Innovation depuis le 12 janvier 1999.
- Josée Riverin est en charge de la direction des finances de H₂O Innovation depuis le 9 février 2011, et elle a été nommée vice-présidente, finances en date du 1^{er} juillet 2012. Comptable agréée possédant plus de 15 ans d'expérience, Mme Riverin a rejoint H₂O Innovation en novembre 2010 après avoir occupé le poste de directrice de l'information financière chez Cossette Inc. de juillet 2003 à octobre 2010, et précédemment le poste de première directrice chez PricewaterhouseCoopers.
- Guillaume Claret a été nommé vice-président exécutif en date du 1^{er} juillet 2012. Au cours des cinq dernières années, Guillaume Claret a successivement occupé les postes de directeur national des ventes, directeur du développement des affaires et vice-président, développement stratégique. Guillaume Claret est inscrit à l'ordre professionnel des ingénieurs du Québec et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires.
- Marc Blanchet a été nommé secrétaire corporatif de H₂O Innovation le 4 décembre 2008. Marc Blanchet s'est joint à H₂O Innovation le 27 février 2007 à titre de directeur des affaires corporatives et juridiques et a été nommé vice-président, affaires corporatives et juridiques en date du 1^{er} juillet 2012. Avant de se joindre à la Société, M. Blanchet a travaillé comme avocat en droit corporatif dans des cabinets d'avocat privés à Québec et à Paris, en France. M. Blanchet a été admis au Barreau du Québec en 2003.

En tant que groupe, les membres de la haute direction détenaient, au 28 septembre 2011, 1 132 474 actions ordinaires de la Société, ce qui représente 1,88 % des actions ordinaires de la Société émises et en circulation.

9.3 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Sous réserve de ce qui est déclaré ci-dessous, aucun administrateur, membre de la haute direction de la Société ou actionnaire principal de la Société pouvant avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société, n'est, ni n'a été, au cours des dix (10) exercices précédant la date de cette notice annuelle, administrateur ou membre de la haute direction, y compris chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui : i) pendant qu'il exerçait cette fonction, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou d'une ordonnance refusant le droit à ladite société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation canadienne en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, ii) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou d'une ordonnance refusant le droit à ladite société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation canadienne en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs prononcée après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du membre de la haute direction en raison d'un événement survenu pendant que la personne exerçait cette fonction, iii) a, pendant que cette personne occupait des fonctions d'administrateur ou de membre de la haute direction, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de celui-ci, fait

faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses actifs; ou iv) a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses actifs.

De plus, aucun dirigeant ou administrateur de la Société ni aucun actionnaire de la Société détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de la Société ne s'est vu imposer; des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation canadienne en valeurs mobilières ni n'a conclu une entente de règlement avec une telle autorité de réglementation; ni d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable lorsqu'il prend une décision en matière de placement.

Le 19 novembre 2002, la Commission des valeurs mobilières du Québec a prononcé, à la demande de la direction, une ordonnance d'interdiction d'opérations visant Frédéric Dugré, John Booth et Philippe Gervais, empêchant ces derniers de réaliser, directement ou indirectement, des opérations liées aux titres de la Société, en raison du fait que la Société accusait un retard dans la production de ses états financiers annuels et du rapport annuel sur l'état financier terminé le 30 juin 2002, à la suite du changement des vérificateurs de la Société. L'ordonnance d'interdiction d'opérations a été levée le 19 décembre 2002.

André Duquenne était administrateur de Bigknowledge Enterprises Inc., une société publique constituée sous la *Loi sur les compagnies* (Québec), dont les actions ordinaires ont été inscrites à la Bourse de croissance TSX de juin 2005 à novembre 2005. Bigknowledge Inc. a déclaré faillite en novembre 2005. André Duquenne était également administrateur de Groupe Conseil Omnitech Inc., une société ouverte constituée sous la *Loi sur les compagnies* (Québec), dont les actions ordinaires ont été inscrites à la Bourse de croissance TSX de janvier 2006 à septembre 2007. Groupe Conseil Omnitech Inc. a cédé ses actifs en faveur de ses créanciers dans le cadre des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

10. POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Sous réserve de certaines poursuites découlant du cours normal des activités, la Société ne fait l'objet d'aucune poursuite qui pourrait avoir une incidence défavorable importante, individuellement ou dans l'ensemble, sur l'entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2012, la Société ne s'est vu infliger aucune amende ou sanction par un tribunal dans le cadre de l'application de la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni aucune amende ou sanction qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur de titres raisonnable ayant à prendre une décision de placement. La Société n'a conclu aucune entente de règlement devant un tribunal dans le cadre de l'application de la législation sur les valeurs mobilières ni avec une autorité en valeurs mobilières.

11. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Au cours des trois derniers exercices financiers, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société, de même que toute personne qui est le véritable propriétaire ou qui, directement ou indirectement, détient ou contrôle plus de dix pour cent (10 %) de n'importe quel type ou série de valeurs mobilières avec droit de vote de la Société émises et en circulation, ou n'importe quel de leurs associés ou affiliés, ont pris part aux transactions suivantes qui ont eu une incidence importante sur la Société :

Exercice financier terminé le 30 juin 2012 :

Aucune transaction.

Exercice financier terminé le 30 juin 2011 :

Aucune transaction.

Exercice financier terminé le 30 juin 2010 :

- Le 29 juin 2010, la Société a réalisé un placement privé sans l'entremise d'un courtier avec un groupe d'investisseurs privés, dans lequel participent M. Richard A. Hoel, administrateur de la Société et détenteur de plus de 10 % des actions ordinaires, et M. James L. Peterson, alors chef de l'exploitation de la Société, chacun souscrivant à hauteur respective de 2 000 000 et 235 295 actions ordinaires. M. Hoel et M. Peterson ont été traités comme tous les autres prêteurs dans le cadre de ce placement privé et n'ont reçu aucune rémunération spéciale en vertu de cette transaction. Cette transaction est plus amplement décrite dans un communiqué de presse daté du 24 juin 2010 accessible sur le site Web de la Société et déposé sur SEDAR ce même jour ainsi que dans un communiqué de presse daté du 29 juin 2010 accessible sur le site Web de la Société et dans une déclaration de changement important datée et déposée sur SEDAR le 30 juin 2010.

12. AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Au Canada, l'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres de la Société est Services aux investisseurs Computershare Inc., qui tient le registre des actions ordinaires de la Société dans ses bureaux situés à Montréal, au Québec.

En Europe, l'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres de la Société est la Société Générale Securities Services (France), qui tient le registre des actions ordinaires de la Société dans ses bureaux situés à Paris, en France.

13. CONTRATS IMPORTANTS

L'ensemble des contrats conclus par la Société au cours du dernier exercice financier relèvent de la gestion courante et ne sont pas considérés comme des « contrats importants » aux fins du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

14. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 30 juin 2012, les vérificateurs de la Société étaient Pricewaterhouse Coopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, à leurs bureaux de Québec. Les vérificateurs sont indépendants en conformité avec les règles afférentes au Code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

15. COMITÉ DE VÉRIFICATION

15.1 Généralités

Formé de quatre administrateurs, le comité de vérification du conseil d'administration est responsable de faire rapport sur certains aspects de la gouvernance de la Société, à la demande du conseil d'administration.

15.2 Mandat du Comité de vérification

Le mandat du comité de vérification est joint en annexe A de la présente notice annuelle.

15.3 Composition

Les membres du comité de vérification du conseil d'administration sont :

M^{me} Elaine C. Phénix (présidente)
M. Richard A. Hoel

M. Philippe Gervais
M. Laurence E. Gamst

Chacun de ces membres est indépendant et compétent dans le domaine financier.

Élaine C. Phénix, diplômée d'un baccalauréat ès arts du Collège Jean de Brébeuf, détient le titre de Fellow de l'Institut Canadien des Valeurs Mobilières et un certificat universitaire du Collège des administrateurs de sociétés la désignant comme un administrateur de sociétés certifié. M^{me} Phénix possède plus de vingt-cinq (25) ans d'expérience dans le marché de capitaux canadiens notamment à titre de première vice-présidente en syndication chez Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc. (aujourd'hui Financière Banque Nationale Inc.) et première vice-présidente en développement du capital à la Bourse de Montréal. Depuis 1999, M^{me} Phénix est conseillère en gestion des actifs et présidente de Phénix Capital inc. Mme Phénix est présentement membre de sept (7) conseils d'administration, incluant les conseils d'administration de RBC Asset Management Inc. et du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, et siège sur plusieurs comités de gouvernance et de vérification.

Richard A. Hoel, diplômé d'un doctorat de l'école de droit de Harvard ainsi que d'un baccalauréat en économie de l'Université Hamline au Minnesota, est un fondateur partenaire du cabinet d'avocats Winthrop & Weinstine composé de près de 85 conseillers juridiques. En tant qu'avocat, il a représenté principalement une clientèle industrielle et entrepreneuriale, plus particulièrement lors de l'achat, la vente ainsi que la restructuration de différentes compagnies. En plus de sa pratique en droit, monsieur Hoel a été propriétaire, directeur et investisseur d'un grand nombre de compagnies dans diverses industries. Il s'est spécialisé tout au long de sa carrière dans les problématiques de taxes, de sécurité et de réglementation associées aux processus d'acquisition et de restructuration. Richard A. Hoel a aussi été vice-président du conseil d'administration ainsi que fiduciaire de l'Université Hamline et ce, durant plusieurs années.

Philippe Gervais a obtenu un baccalauréat en science économique de l'Université de Montréal en 1988. De 1988 à 1992, il a travaillé au ministère du revenu national à titre d'assistant spécial responsable de la mise en place de la TPS. Il a aussi occupé les fonctions d'assistant de direction du ministère des travaux publics et des services gouvernementaux fédéral puis à titre d'attaché politique du vice-premier ministre et président du conseil du trésor du Québec. En 1994, M. Gervais a joint Capital Hill Group, une firme de relation gouvernementale à titre de conseiller principal. Sa vaste expérience a été mise à profit lors de modifications législatives, questions de positionnement stratégique et afin de faciliter la vente de biens et services aux gouvernements au Canada et à l'étranger.

Laurence E. Gamst est diplômé de l'Université du Minnesota. En tant que *Certified Public Accountant* (CPA – équivalent d'un Comptable agréé), il est membre actif de l'Institut américain des CPA et de la Minnesota Society of Certified Public Accountants du Minnesota. En 1976, M. Gamst rejoint DS&B Certified Public Accountants, Consultants & Advisors, où il occupe aujourd'hui le poste de directeur général. M. Gamst fait appel à sa solide expérience en finances, en affaires et en gestion pour établir et

mener à bien l'orientation stratégique de la firme DS&B. M. Gamst met par ailleurs à profit son expertise en conseils d'affaires, propriété directe et finances pour aider ses clients de manière proactive en matière de planification stratégique, d'exploitation, de succession et de financement. M. Gamst a été un acteur fondamental dans le développement de la spécialité en soins de santé de la firme DS&B, qui est aujourd'hui reconnue comme l'une des plus importantes entreprises de conseils en soins de santé de l'état du Minnesota. Également investisseur privé, M. Gamst investit et acquiert, avec d'autres partenaires, des compagnies privées.

15.4 Honoraires du vérificateur

Au cours des deux derniers exercices, les honoraires présentés ci-dessous ont été payés par la Société à ses vérificateurs externes pour les services qu'ils ont rendus :

Honoraires	Exercice financier terminé le 30 juin 2012	Exercice financier terminé le 30 juin 2011
	\$	\$
1. Honoraires de vérification ⁽¹⁾	79 670	79 897
2. Honoraires pour services liés à la vérification ⁽²⁾	90 637	68 084
3. Honoraires liés à la fiscalité ⁽³⁾	43 866	46 944
Total des honoraires	214 173	194 925

⁽¹⁾ Les honoraires de vérification comprennent tous les honoraires versés relativement à des services de vérification, soit les services professionnels fournis par les vérificateurs de la Société aux fins de la vérification des états financiers annuels de la Société et ceux des filiales de la Société et de l'examen des états financiers trimestriels de la Société ainsi que les services habituellement fournis par les vérificateurs externes de la Société relativement aux dépôts et aux engagements prévus par la loi ou par un règlement;

⁽²⁾ Les honoraires pour services liés à la vérification comprennent le total des honoraires facturés pour des services de certification et des services connexes fournis par les vérificateurs externes de la Société qui sont raisonnablement liés à l'exécution de la vérification ou de l'examen des états financiers de la Société et qui ne sont pas compris dans les « Honoraires de vérification »;

⁽³⁾ Les honoraires liés à la fiscalité comprennent le total des honoraires facturés pour des services professionnels fournis par les vérificateurs externes de la Société en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale.

15.5 Politiques et procédures d'approbation préalable

Selon le mandat du comité de vérification fourni à l'annexe A des présentes, le comité de vérification a la responsabilité d'approuver la nomination du vérificateur. Ce mandat interdit à la Société de recourir aux vérificateurs externes pour obtenir des services non liés à la vérification sans l'approbation préalable du comité de vérification.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la Société sont fournis sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. La circulaire de sollicitation de procuration de la direction de la Société à être publiée au cours des prochaines semaines, préalablement à l'assemblée annuelle des actionnaires, présente des renseignements supplémentaires, y compris sur la rémunération et l'endettement des directeurs et des membres de la haute direction, les principaux détenteurs des valeurs mobilières de la Société et les valeurs mobilières autorisées selon le plan de rémunération à base de titres de participation. On peut également obtenir des renseignements supplémentaires dans les états financiers et l'analyse de la direction de la Société relativement à l'exercice financier terminé le 30 juin 2012, ou en envoyant une demande de renseignements au Bureau des relations avec les investisseurs au 330 rue Saint-Vallier Est, bureau 340, Québec (Québec) G1K 9C5.

Annexe « A » : MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Formé de trois administrateurs, le comité de vérification (le « Comité ») du conseil d'administration est responsable de faire rapport sur certains aspects de la gestion de la Société, à la demande du conseil d'administration. Tous les membres du comité de vérification devraient posséder une connaissance suffisante pour être capables de lire et de comprendre des états financiers. Au moins un des membres du Comité devrait avoir des « compétences comptables ou financières connexes » acquises dans le cadre d'emplois occupés dans le domaine de la finance ou de la comptabilité, l'accréditation professionnelle nécessaire en comptabilité ou toute autre expérience comparable qui lui a permis d'acquérir des compétences, y compris avoir occupé un poste de directeur, de directeur financier ou de dirigeant assumant des responsabilités financières, et être en mesure d'analyser et de comprendre un ensemble complet d'états financiers.

Les membres du Comité sont renommés chaque année par le conseil à la première réunion du conseil suivant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou à une autre réunion, lorsqu'un poste devient vacant. Le conseil d'administration nomme aussi un président parmi les trois administrateurs choisis.

Le conseil d'administration conserve la pleine autorité et le pouvoir d'accomplir toutes les actions légales et les actes qui ne sont pas exigés par la loi ou devant être accomplis par les actionnaires de la Société ou d'une autre façon.

Tous les administrateurs agiront honnêtement et en toute bonne foi dans l'objectif des meilleurs intérêts de la Société et exerceront le soin, la diligence et l'habileté qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances comparables.

Définition des responsabilités

Dans l'exécution de ses responsabilités, le comité de vérification du conseil aura les responsabilités spécifiques suivantes :

1. La surveillance des compétences et de l'indépendance des vérificateurs externes de la Société, lesquelles se rapportent directement au Comité, ainsi que l'approbation des conditions des mandats de services comptables, de vérification et autres, conformément aux lois et aux règlements de la ou des bourses et organismes réglementant les valeurs mobilières, auprès desquels la Société inscrit ses valeurs mobilières;
2. L'obtention d'un rapport annuel des vérificateurs externes, décrivant tous les services et comprenant toutes les dépenses pertinentes fournies à la Société, y compris celles qui ne sont pas liés à la vérification interne;
3. L'approbation au préalable de tout service non lié à la vérification devant être fourni à la Société, le cas échéant;
4. L'analyse de la compétence et de la conformité du personnel de comptabilité pour dégager la responsabilité de la Société envers les organismes de réglementation nécessaires, en consultation avec le PDG, le directeur financier et les vérificateurs externes;
5. L'évaluation du rendement des vérificateurs indépendants et le comblement de toute absence de service du vérificateur indépendant entre les assemblées générales des actionnaires de la Société;
6. La recommandation, aux actionnaires de la Société, pour leur approbation conformément aux lois en vigueur, de la nomination annuelle ou, le cas échéant, du licenciement des vérificateurs indépendants de la Société;
7. La préparation, en consultation avec la direction et les vérificateurs externes, du plan annuel de vérification afin d'établir le travail à être accompli par les vérificateurs et la surveillance de certains aspects du contrôle interne de la Société;
8. La surveillance de la fiabilité et de l'intégrité des principes et des pratiques comptables suivis par la direction, des états financiers et d'autres rapports financiers, ainsi que des pratiques de divulgation suivies par la direction;
9. La rencontre en privé des vérificateurs externes sur une base annuelle ou à tout moment jugé nécessaire afin de passer en revue les observations faites dans le cadre de la vérification interne;
10. L'analyse et la recommandation pour approbation des états financiers annuels consolidés et vérifiés de la Société, l'approbation des états financiers trimestriels consolidés et non vérifiés de la Société, et ce, conformément aux lois en vigueur;
11. L'examen de toute plainte formulée par des tiers, par les ministères du Revenu, etc., et l'établissement de leur incidence réelle ou potentielle sur les résultats de la Société en s'assurant que des notes appropriées sont inscrites aux états financiers;
12. L'analyse et la recommandation pour l'approbation des prospectus, des bulletins annuels d'information, des rapports annuels ou d'autres rapports, selon le cas, y compris les circulaires de procuration et avis de procuration envoyés aux actionnaires de la Société. La revue des discussions et des analyses faites par les membres de la direction de la situation financière et des résultats de l'exploitation et de tout autre document touchant une divulgation matérielle, telle qu'établie par le Conseil de temps à autre;
13. Tout autre sujet déterminé par le Conseil;
14. Rapport au conseil d'administration à chacune de ses réunions, de manière opportune et régulière.

Général

Dans la réalisation de ses devoirs et de ses responsabilités, le comité de vérification devrait être pleinement diligent dans la surveillance qu'il exerce afin d'éviter la fraude ou les abus. En conséquence, le Comité peut mener des examens, des études et des enquêtes, et engager des conseillers juridiques, financiers ou autres, aux frais de la Société, selon des fréquences et des conditions que le conseil d'administration juge appropriées.